

« Aide-toi toi-même sinon l'assistante sociale t'aidera ». Dans les années 1980, cette maxime est inscrite par un mouvement de jeunes sur les murs des maisons. En quelques mots, elle synthétise ce que l'assistance peut signifier pour les personnes : à côté de l'aide et du soutien, elle représente aussi la mise sous tutelle, le contrôle et la contrainte sous différentes formes. Comme l'a déjà montré Thomas H. Marshall en 1949 dans son ouvrage *Citizenship and social class*, le soutien financier des personnes « dans le besoin » s'accompagne, en règle générale, d'une atteinte à leurs droits politiques et civiques. La liste des attaques aux droits fondamentaux subies par les personnes bénéficiaires de mesures d'assistance dans le passé est longue : retrait des enfants, enfermement dans des institutions, expulsion du lieu de résidence, privation du droit de vote ou visites à domicile sans préavis, n'en sont que quelques exemples. Dans le même temps, ces mesures de contraintes font l'objet de critiques. D'abord, de la part des personnes concernées elles-mêmes, qui s'opposent à ces pratiques et refusent d'être traitées en citoyens et citoyennes de deuxième classe. Ensuite, les professionnel-le-s de l'assistance, et des domaines juridique ou de la pédagogie générale et curative développent des concepts censés restituer leur « autonomie » aux personnes assistées.

Alors que récemment de nombreux travaux historiques ont analysé le potentiel de contrôle et de contrainte des mesures d'assistance, la recherche n'a que ponctuellement abordé la critique faite à l'époque sur ces mesures et la formulation de concepts alternatifs. Ainsi, la genèse historique des expressions comme « autonomie », « maturité » ou « empowerment », qui apparaissent dans les débats consécutifs à la professionnalisation du travail social, de l'éducation spécialisée ou de la pédagogie curative, n'a que peu retenu l'attention de la recherche. Il est toutefois incontestable que différents groupes sociaux, auxquels sont traditionnellement octroyés peu de droits à la parole, s'émancipent et obtiennent davantage de moyens d'intervenir sur l'organisation de leur propre existence. C'est vrai par exemple pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour certains groupes ethniques ou sociaux. Par ailleurs, certains collectifs – comme les ancien-ne-s enfants placé-e-s – réclament une reconnaissance des violations de leurs droits fondamentaux dans le cadre de mesures d'assistance.

L'objectif de ce cahier est d'analyser les stratégies d'autonomisation (empowerment) des personnes auxquelles les institutions d'assistance ou autres de l'État et privées n'ont souvent laissé que peu de marge de manœuvre. Dans quelles conditions, par exemple, les mères célibataires, les personnes malentendantes, ou simplement touchées par la pauvreté résistent-elles aux mesures d'assistance, parfois coercitives, qui leur sont imposées ? Comment parviennent-elles à s'opposer à la mise sous tutelle et à la violation de leurs droits fondamentaux et parfois à s'organiser collectivement ? Quel rôle jouent les mouvements sociaux transnationaux et en premier lieu la constitution au niveau transnational des droits humains ? En outre, ces derniers sont au centre d'une interrogation sur la manière dont l'assistance dans ses orientations professionnelle et institutionnelle se transforme et réagit à la critique d'une approche trop paternaliste et axée sur le contrôle. Quels objectifs président au développement de concepts tels que l'« autonomie » et la « maturité » dans des domaines aussi divers que l'assistance, la tutelle, l'éducation spécialisée ou la pédagogie curative et comment sont-ils traduits dans la pratique ? Comment les personnes concernées

réagissent-elles à ces nouvelles attentes et ces nouveaux impératifs ? Où ces approches atteignent-elles leurs limites, par exemple auprès des enfants nécessitant un encadrement ou des personnes vivant avec différents handicaps, et quelles sont les implications des stratégies d'appropriation et de rejet pour la subjectivation des personnes « assistées » ? En point de fuite de cette perspective de recherche émerge enfin la question de savoir ce que signifie véritablement la démocratisation de la société, quand celle-ci est pensée et analysée à partir de ses « marges sociales ».

Les contributions souhaitées s'intéresseront entre autres aux questions, aux thèmes et aux aspects suivants :

- Quelles conditions-cadres sociétales et juridiques pour les institutions rendent possibles et/ou imposent les processus et les stratégies d'autonomisation ? Dans ce cadre, on s'intéressera surtout, mais pas exclusivement, au processus de changement initié à partir des années 1960, qui conduit à une libéralisation, une individualisation et une pluralité de styles de vie, mais qui s'accompagne aussi de nouvelles exigences pour un mode de vie autonome. À cet égard, quel rôle joue le développement transnational de mouvements et de réseaux ?

- Comment se présentent les moments d'autonomisation dans une perspective biographique et collective ? Qu'est-ce qui mène les individus à réclamer activement leur autonomie, une forme de responsabilisation, plus d'équité et plus de liberté ? Dans ce cadre, les études de cas bien documentées de processus de mobilisation collective présentent un intérêt particulier.

- Quelles formes de résistances et de critiques à l'encontre des pratiques de mise sous tutelle peuvent être appréhendées et comment celles-ci évoluent-elles au cours du temps ? Ici aussi, les formes d'actions collectives et individuelles seront au centre de l'analyse.

- Quel rôle jouent les concepts du travail social négociés à l'international et les approches de l'éducation spécialisée et de la pédagogie curative dans l'autonomisation des personnes concernées ? Dans quelle mesure se développent des représentations et des attentes de l'autonomie et de l'autonomisation, mais aussi des réalisations pratiques dans un contexte professionnel orienté vers les personnes assistées – et le cas échéant sont-elles perçues comme de nouvelles impositions ?

- Quelles formes prennent les mobilisations nationales et transnationales des personnes concernées pour faire entendre les injustices qu'elles ont subies ? Parviennent-elles à imposer leur version de l'histoire et par quels moyens ?

Merci d'envoyer un abstract de maximum 2 500 signes et un bref CV jusqu'au 20 décembre 2019 à une des adresses suivantes : urs.germann@img.unibe.ch, alix.heiniger.1@unil.ch, mariama.kaba@unil.ch, sonja.matter@revue-traverse.ch. Les propositions sélectionnées feront l'objet d'un article de 30 000 signes à livrer jusqu'au 31 août 2020.